

## **I. LA SOLIDARITÉ DANS UN MONDE OÙ LES SPHÈRES D'INTERVENTION SONT DEVENUES POREUSES**

### **1. Espaces et rôles futurs de la réciprocité citoyenne**

*par Alain Lipietz, membre du Parlement européen*

#### **a. La cohésion sociale : l'affaire de tous**

Je voudrais d'abord saluer l'initiative de la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe d'avoir organisé ce séminaire. C'est une idée extrêmement importante de penser que la cohésion sociale, ce n'est pas que l'affaire des autorités publiques. C'est une idée extrêmement importante de considérer que c'est une question, d'abord, pour chacun d'entre nous, comme consommateur, comme épargnant et comme, si j'ose dire, entrepreneur social. C'est-à-dire quelqu'un qui se prend par la main, avec des amis, pour servir la communauté.

Cela doit être rappelé, car nous sommes entrés dans une étape de notre civilisation où le modèle européen va devoir définir de façon beaucoup plus aiguë, de façon beaucoup plus précise, ce type de solidarité, ce type d'entrepreneuriat social, qui n'est pourtant pas une nouveauté radicale. L'humanité a toujours fonctionné comme ça. Mais la nouveauté, c'est qu'on va être obligé de le codifier, parce que les structures qui faisaient que la société fonctionnait normalement, naturellement «comme ça», sont en train de disparaître.

Ces structures étaient la famille, les Eglises, toutes ces solidarités traditionnelles qui achèvent en ce moment de se diluer dans l'individualisation, l'individuation. Nous assistons au parachèvement d'un processus historique dans lequel les cadres traditionnels de structures intermédiaires sont en train de disparaître totalement, laissant chaque individu face à l'ensemble de la société. Or, le rapport entre chaque individu et l'ensemble de la société ne peut pas être réduit à ce couple qui s'est développé apparemment de façon irrésistible depuis la fin de l'Ancien Régime, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, couple que forment le marché et l'Etat.

On avait tendance à dire depuis deux siècles que, devant le recul de la famille, devant le repli des Eglises, le citoyen aurait deux types de rapport

avec les autres citoyens. Soit son rapport de citoyen, justement, par lequel il délègue à l'Etat la gestion d'une partie du bien public, à charge pour cet Etat démocratiquement responsable de gérer ce bien public, en prélevant des impôts et en redistribuant des revenus sociaux et des services, mais aussi en produisant du patrimoine collectif. Soit l'autre solution: l'individu pourrait passer des contrats d'échange avec d'autres individus sur le marché. Telles étaient les deux formes – le marché et l'Etat – du lien entre des individus, enfin libérés des vieilles contraintes traditionnelles qu'étaient la famille, les Eglises, les ordres féodaux, etc.

En tant qu'ancien chercheur en sciences sociales et en tant que politique, je suis obligé de dire que ce n'est pas du tout comme ça que cela se passe. Jamais, à aucun moment, la société n'a pu se réduire au couple du marché et de l'Etat. Karl Polanyi disait, par exemple, qu'il y a trois façons d'insérer des individus dans une société et de socialiser leurs activités. Il y a effectivement l'échange, le marché: «Je fais pour que tu fasses. Je te donne pour que tu me donnes.» C'est apparemment ce qui est hégémonique aujourd'hui, mais cela ne représente pas du tout, et de loin, la majorité du travail social dans la société. La deuxième forme serait la redistribution: «Je donne à l'Etat ou aux anciens, enfin à ce qui joue le rôle du politique, pour qu'il donne à tous». C'est le système impôts – administration – service public et biens publics.

#### **b. Codifier la dimension publique de la réciprocité en conséquence**

Mais il y a toujours eu, précédant les deux autres et continuant à être dominante, la «réciprocité». C'est-à-dire: «Je donne à la communauté parce que j'ai confiance que la communauté me donnera au moment où j'en aurai besoin». Cette réciprocité est à la base de la famille, elle est à la base de la société villageoise, elle survit dans les rapports de voisinage. Je pense (et j'expliquerai pourquoi ensuite) que cette réciprocité est appelée à un bel avenir, qu'elle ne peut en aucun cas disparaître totalement au profit des formes que sont l'Etat redistributif ou le marché. Mais elle aura de plus en plus besoin d'une codification publique, parce que justement ces structures naturelles qu'étaient la famille, l'Eglise, les solidarités de village sont en train de disparaître.

Ce qui nous renvoie à trois questions. Premièrement: quelle forme pourrait prendre le substitut de ce rôle joué par la famille, les Eglises, les solidarités naturelles de quartier, etc.? Deuxièmement: quels seront les champs d'application principaux de ces tâches d'une économie que

j'appellerai sociale et solidaire? Et troisièmement: quelle peut être la responsabilité des pouvoirs publics par rapport au développement de l'économie sociale et solidaire?

### *i. Sous quelle forme ?*

Premièrement, donc: quelle forme cela peut-il prendre? Ce n'est plus la tradition, la famille, mais la «libre association des individus» – une très vieille idée, qui remonte au tournant qu'ont été la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire la période des révolutions démocratiques anti-féodales, anti-absolutistes. A partir du moment où l'on abolissait un système hiérarchique d'ordre, de dons et contre-dons organisés par les nobles ou les Eglises, à partir du moment où la bourgeoisie imposait les couples individu-Etat, patrons-salariés et consommateur-producteur, on a vu tout de suite apparaître des mouvements, partis de la base, qu'on a appelé en France l'«associationnisme ouvrier». Ces précurseurs disaient: Bon, à côté de l'Etat, indépendamment du patronat, indépendamment de la famille, indépendamment de l'Eglise, nous allons nous associer pour être ensemble des consommateurs – et apparurent les premières coopératives de consommation, dans les années 1830, à Lyon. Nous allons nous associer pour offrir à nos concitoyens ce que l'on n'appelle pas encore des services publics. Nous allons nous associer pour mettre ensemble notre épargne de façon à assurer aux plus pauvres d'entre nous le nécessaire contre les risques de la vie, y compris les risques que les assureurs appellent aujourd'hui des «risques certains» tels que le risque de mourir. Les toutes premières «tontines», les toutes premières formes d'épargne solidaire, visaient à assurer à chacun un linceul, un cercueil. Après on s'est occupé des médicaments!

Cet associationnisme s'est codifié sous forme de mutuelles, de coopératives, d'associations. Il s'est codifié, y compris dans le droit, et, aujourd'hui, en droit français métropolitain, on désigne cet ensemble par «économie sociale». En France, on n'aime pas employer le terme «communautaire». Je pense que les Québécois ont cette immense supériorité sur nous qu'ils parlent volontiers de «communautaire».

L'économie sociale a en commun deux grands principes: une personne égale une voix, et, si l'on s'engage dans des activités marchandes, le résultat de cette activité marchande est attribué aux buts sociaux de l'entreprise. C'est-à-dire que les profits sont principalement réinvestis dans la

constitution d'un capital commun à cette entreprise collective, et la rémunération individuelle de ceux qui auront participé est volontairement limitée.

### *ii. Avec quel contenu ?*

Deuxième question à laquelle il faut réfléchir: quel est le contenu de cette forme d'activité? Ce contenu, on peut le déduire un peu de l'expérience. Il existait des formes sociales qui assuraient certaines fonctions. Quand ces formes sociales disparaissent, qui est-ce qui va s'en occuper? De quoi aura-t-on toujours besoin? De s'occuper les uns des autres. S'occuper les uns des autres, non pas sous la forme d'un produit standard qu'on offre sur un marché, non pas sous la forme d'un service public normalisé que l'Etat local ou national devra fournir, mais simplement en se préoccupant les uns les autres, que ce soit des corps ou des âmes. Les soins qu'une mère – ou plus généralement les parents – attribuent à leurs enfants, ou que des enfants attribuent à leurs vieux parents, ne sont pas normalisables, ne sont pas susceptibles de la même normalisation que ceux d'un service public, ni d'un service marchand.

S'occuper «en particulier» les uns des autres en termes d'éducation, de soins, aider quelqu'un ne peuvent être l'objet d'un service ou administratif ni marchand. Distraire quelqu'un en particulier, l'éduquer, le faire réfléchir ne peuvent être l'objet d'un système administratif ou marchand. On peut multiplier les exemples. Beaucoup d'économistes disent que cette économie, qu'on appelle «quaternaire», (par opposition au primaire, l'agriculture; au secondaire, le manufacturier; au tertiaire, le commercial, l'administratif, le financier) – le secteur quaternaire donc, c'est-à-dire s'occuper les uns des autres –, aura tendance dans l'avenir à prendre la majorité du temps de chacun. Ce n'est pas automatisable, ce ne seront jamais les machines qui feront ça, et en plus ce n'est pas globalisable, ce n'est pas délocalisable, ce sont des activités de proximité dont on aura toujours besoin.

Et au nom de quoi le fera-t-on? A cause d'un principe de réciprocité, de solidarité qu'il y a dans la tête de chacun d'entre nous. Je voudrais dire deux choses à ce sujet. «Dans la tête de chacun d'entre nous» signifie que la réciprocité suppose un certain engagement à long terme. On ne le fait pas «parce que c'est obligatoire», parce que sinon la loi nous punirait, on ne le fait pas en échange d'une rétribution monétaire immédiate. On le fait parce qu'on pense qu'on doit le faire, parce que sinon la société n'existerait pas et ça nous retomberait sur le nez. Montesquieu

dirait que le fondement d'une telle économie est donc la vertu, la vertu qui est aussi à la base de la démocratie. Montesquieu aurait raison: la vertu est bien la base de la démocratie, mais elle est aussi à la base de l'économie de réciprocité. Nous avons besoin de savoir de quoi demain sera fait, nous avons besoin de penser qu'il y a toute une partie du travail que l'on fait qui s'adresse à la communauté sans espoir d'une rétribution immédiate, parce que nous avons confiance en cette continuité de la communauté qui nous offrira quelque chose au moment où l'on en aura besoin. Cette confiance, ce «capital social» disent certains sociologues, c'est la base de la vie civique.

Je l'ai dit, la communauté échappe de plus en plus à des règles du genre famille, du genre Eglise, c'est-à-dire à des normes sociales incorporées mais – c'est le second point sur lequel je voudrais insister – elle continue à correspondre à une pulsion individuelle. Un psychosociologue mort récemment, Gérard Mandel, disait que «la société n'est pas une famille». On ne travaillerait d'ailleurs jamais pour la société, pour la communauté, comme on travaille pour la famille. Cependant, il y a dans l'âme humaine, dans la façon dont psychologiquement on s'insère dans la société, la pulsion de «l'acte-pouvoir» dit Mandel. «J'existe parce que, par mes actes, je transforme le monde autour de moi.» Cette pulsion de vouloir faire quelque chose pour servir, transformer notre communauté, contribuer à son édification en tout cas, est à la fois nécessaire à la réalisation de chacun d'entre nous mais en même temps nécessaire à la réalisation de la communauté.

### *iii. Quel rôle pour les pouvoirs publics ?*

Enfin, troisième question – et c'est là que vraiment je redeviens responsable politique –, si la vertu et cet amour de la communauté ne suffisent pas, et l'on sait très bien qu'ils ne suffiront pas toujours, en quoi la puissance publique peut-elle les encourager ?

J'avais eu à rendre un rapport sur ce sujet à la ministre française de l'Emploi et de la Solidarité il y a quelques années, rapport qui a été publié sous le titre *Pour le tiers secteur. Une économie sociale et solidaire: pourquoi, comment?* Effectivement, on peut énumérer les méthodes, les mesures que peuvent prendre les pouvoirs publics pour encourager la vertu (si j'ose dire) et canaliser cette pulsion d'actes-pouvoir vers le service de la communauté. Ce peut être tout simplement de reconnaître qu'une consommation citoyenne et solidaire, une épargne citoyenne et solidaire, une association, une entreprise associative au service de la com-

munauté peuvent bénéficier de prérogatives fiscales, voire de subventions, puisqu'elles répondent à un besoin et qu'elles jouent un rôle, sinon de «service public», du moins de «service au public». Elles peuvent être encouragées, y compris au titre des choix dans les marchés publics.

### **Conclusion**

Je dirai d'ailleurs, en conclusion, combien je suis heureux que cette réunion ait lieu à Strasbourg, puisque la Communauté urbaine de Strasbourg, il y a quelques années, en choisissant d'attribuer un de ses marchés publics à une entreprise sociale et solidaire, une régie de quartier, s'était heurtée à la loi française qui disait: «Non, il faut prendre le moins-disant financier.» Et finalement, à Strasbourg, le Parlement européen a voté que, dans les appels d'offres des marchés publics, on pouvait mettre au premier rang le but social et la forme sociale de l'agent répondant à l'appel d'offre. Voici un excellent exemple de mesures par lesquelles la loi peut encourager cet associationnisme populaire né au XIX<sup>e</sup> siècle – encourager la volonté de s'associer pour diminuer le chômage et pour rendre service à la communauté.